



SAINT FRANÇOIS D'ASSISE.

XXXII

DIFFICULTÉS SURVENUES DANS L'ORDRE EN L'ABSENCE DE SAINT FRANÇOIS



LE B. François en partant pour l'Orient avait pris pour compagnon le B. Pierre de Catane, savant légiste et docteur en droit ; en outre il avait établi deux vicaires pour le remplacer durant son voyage. L'un, Fr. Mathieu de Narni, restait à Ste Marie de la Portioncule, pour y recevoir dans l'Ordre les postulants. L'autre, Fr. Grégoire de Naples, était chargé de parcourir l'Italie pour visiter et consoler les Frères.

“ Or, suivant la première règle, ceux-ci jeûnaient le mercredi et le vendredi ; et même avec une permission de François, le lundi et le samedi ; les autres jours, ils mangeaient de la viande.

“ Les vicaires susdits, avec quelques frères plus anciens d'Italie, ayant tenu un chapitre, statuèrent que les frères ne mangeraient d'autre viande, les jours permis, que celle que les fidèles leur offriraient spontanément ; que, de plus, le lundi serait jour de jeûne comme les deux autres ; et qu'enfin le lundi et le samedi ils s'abstiendraient de laitage, à moins que les fidèles en offrissent.

“ Un frère convers, indigné qu'on eût osé ajouter quelque chose à la Règle du B. Père, prit avec lui ces constitutions nouvelles et partit, sans l'autorisation des vicaires, pour l'Orient.

“ Arrivé auprès de S. François, il commença par lui faire sa coulpe, (ou l'aveu de sa faute), demandant pardon d'être venu sans permission ; la nécessité l'y avait contraint, puisque les vicaires laissés par le Saint avaient eu la présomption d'ajouter de nouvelles lois à sa Règle ; et que, d'autre part, l'Ordre était troublé dans toute l'Italie par les innovations des vicaires et d'autres frères.

“ En ce moment François était à table avec le Fr. Pierre de Catane et on lui avait servi de la viande. Après avoir lu les